

Chine : dumping solaire ?

La Commission européenne a ouvert, jeudi 6 septembre, une enquête antidumping sur les importations de panneaux solaires et leurs composants essentiels (les piles et wafers solaires) originaires de Chine.

EU Pro Sun, une association sectorielle, a fait valoir dans une plainte déposée le 25 juillet 2012 que les panneaux solaires et leurs composants essentiels originaires de Chine entraînent sur le marché européen à un prix inférieur à la valeur du marché.

Sur le plan de la valeur des importations en cause, il s'agit de la plus importante plainte antidumping que la Commission européenne ait reçue à ce jour : en 2011, la Chine a exporté des panneaux solaires et leurs composants essentiels d'une valeur de 21 milliards d'euros vers l'UE.

L'enquête durera 15 mois, la Commission ayant la possibilité, d'après le règlement antidumping, d'instituer des droits antidumping provisoires après neuf mois, s'il y a suffisamment d'éléments de preuve montrant du dumping.

Le produit soumis à enquête consiste en des panneaux solaires et leurs composants essentiels, c'est-à-dire les piles et wafers solaires. Afin de produire un panneau solaire, des wafers solaires sont transformés en cellules, lesquelles sont ensuite assemblées en modules, c'est-à-dire en panneaux.

Certains producteurs ont une production intégrée qui couvre les trois segments, tandis que d'autres ne produisent que des wafers, des cellules et/ou des modules. La Chine est le premier producteur mondial de panneaux solaires. Environ 65 % de tous les panneaux solaires sont fabriqués en Chine. L'UE est le principal marché d'exportation de la Chine, représentant environ 80 % de toutes les ventes chinoises à l'exportation.